



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

Respect des territoires dans le développement des énergies renouvelables  
Question orale n° 497

### Texte de la question

M. Frédéric Valletoux alerte Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature sur un projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de sa circonscription, à Poligny, Souppes-sur-Loing et Bagneaux-sur-Loing, dans le sud Seine-et-Marne. Ce territoire, déjà fortement engagé dans le développement des énergies renouvelables, remplit pleinement sa part dans la transition énergétique nationale. Pourtant, malgré une opposition ferme de tous les conseils municipaux concernés, malgré l'opposition des habitants lors de la concertation notamment au regard de l'impact sur la biodiversité, les paysages, le patrimoine local et la qualité de vie des riverains, le porteur de projet poursuit ses démarches, sans réelle prise en compte des avis exprimés. S'il est essentiel de poursuivre le développement des énergies renouvelables dans une logique de planification territoriale et d'équilibre, cette situation interroge sur la considération réelle accordée aux citoyens et aux élus locaux. Il n'est pas acceptable que de tels projets puissent se faire contre la volonté des territoires. Il lui demande comment le Gouvernement entend garantir que le développement des énergies renouvelables se fasse dans le respect des territoires, de leurs habitants et de leurs élus afin que la transition énergétique se fasse avec eux et non contre eux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Valletoux](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Horizons & Indépendants

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 497

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** Transition écologique, biodiversité et négociations internationales

**Ministère attributaire :** Transition écologique, biodiversité et négociations internationales

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [6 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [6 janvier 2026](#)